

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Adhésion au groupement de commandes – Marché de Conseil artistique, création, adaptation et exécution graphiques de tous les supports de communication de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et de la régie PERIBUS

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire et au Président un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que le Grand Périgueux et la régie PERIBUS ont des besoins en matière de communication et souhaitent se regrouper pour pourvoir à leurs besoins et générer des économies par la massification du volume de commandes.

Le Président,

DECIDE

Article 1er : d'approuver l'adhésion du Grand Périgueux au groupement de commandes concernant des prestations de Conseil artistique, création, adaptation et exécution graphiques de tous les supports de communication constitué avec la régie Péribus.

Article 2 : de signer tout document relatif à ce groupement notamment la convention de Groupement de commandes avec la régie PERIBUS.

Fait à Périgueux, le

12 MARS 2021

Le Président
Jacques AUZOU

Affiché le :

12 MARS 2021

